

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 juin 2025

---

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR  
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° 706

présenté par

Mme Voynet, Mme Laernoës, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et M. Thierry

à l'amendement n° 642 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 3**

Au dernier alinéa de l'amendement n°642, le mot :

« génération »

Est remplacé par les mots :

« , cinquième et sixième générations »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La programmation pluriannuelle de l'énergie court sur dix ans. Les difficultés de l'EPR2 ne sont plus à démontrer : 12 ans de retard et une facture estimée à 23,7 milliards d'euros, soit sept fois plus qu'initialement prévu. Pourtant, cet amendement prévoit le déploiement d'une quatrième génération dans les dix prochaines années. Nul ne pourrait sérieusement affirmer qu'un réacteur de quatrième génération sera opérationnel dans dix ans. Il n'y a dès lors aucune raison de ne pas prévoir la construction de réacteurs de cinquième ou sixième génération, dont la maturité technologique est équivalente.